

**18 mars 1998**

**Allocution dans le cadre du 25<sup>e</sup> anniversaire du Conseil du statut de la femme**

Madame la Ministre responsable de la Condition féminine,

Madame la Présidente du Conseil du statut de la femme,

Monsieur le Chef de l'opposition officielle,

Chers collègues députés et ministres,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs, Je suis très honoré de me retrouver parmi vous pour célébrer les 25 ans du Conseil du statut de la femme. En raison de ce qu'elle symbolise, la célébration d'aujourd'hui revêt pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises, un caractère très spécial. Elle marque, en effet, un quart de siècle d'engagement et d'actions concrètes de l'État québécois en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil du statut de la femme est une institution qui a su, depuis sa fondation, garder le cap sur ses objectifs premiers et remplir on ne peut mieux le mandat pour lequel il a été créé.

Je tiens à rendre hommage aux présidentes qui ont dirigé le Conseil, mesdames Laurette Champigny-Robillard, Marie Lavigne et Diane Lemieux qui sont parmi nous, ainsi qu'à la mémoire de deux d'entre elles, mesdames Claire Bonenfant et Francine MacKenzie. Permettez-moi également de souligner la présence parmi nous du premier ministre responsable du Conseil du statut de la femme, Monsieur Fernand Lalonde, et de la première femme élue à l'Assemblée nationale, et la première à accéder au Conseil des ministres, Madame Claire Kirkland. Coïncidence ou déterminisme historique, 1998 marque aussi le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la mal nommée Déclaration universelle des droits de l'homme.

Au cœur des droits humains, l'égalité entre les femmes et les hommes procède d'un engagement fondamental, un engagement qui s'inscrit dans ce qu'il y a de plus important parmi nos priorités. S'il y a un objectif qui doit transcender à nos yeux la politique et les différentes appartenances, c'est bien celui de l'égalité entre les femmes et les hommes. Tour à tour, les gouvernements qui se sont succédés au Québec sont restés fidèles à cet objectif. Nous pouvons collectivement en être fiers et nous en réjouir. Nous avons raison de célébrer ces 25 ans de gestes posés en faveur de l'égalité. Une société développée, juste, équitable et démocratique se construit avec ses femmes et ses hommes. Le chemin parcouru par les femmes au cours des dernières décennies est impressionnant. L'égalité juridique, qui apparaissait il n'y a pas si longtemps comme une utopie, est aujourd'hui une réalité.

Je voudrais aussi rendre hommage au mouvement des femmes et au dynamisme des groupes qui ont suscité les changements souvent à l'origine des actions majeures que les gouvernements ont posées en faveur de l'égalité. Le Québec se distingue dans le monde pour la quantité et la qualité de ses actions législatives en matière de droits humains et de droits des femmes. L'égalité juridique des conjoints, les amendements au Code civil ainsi que la modification de la Loi sur le salaire minimum en sont quelques exemples. Citons également

l'introduction du congé de maternité de 18 semaines, le partage du patrimoine familial, la perception automatique des pensions alimentaires et, plus récemment, la Loi sur l'équité salariale. Ces gestes concrets témoignent éloquentement d'une constante évolution. Sans vouloir porter ombrage aux progrès accomplis et à l'énorme chemin parcouru, il faut reconnaître que beaucoup reste à faire pour que cette égalité de droit devienne une égalité de fait. Aucune législation ne peut, en effet, à elle seule, transformer les mentalités qui font obstacle à l'avancement des femmes. Sur le marché du travail, en matière de diversification des champs d'études, dans les lieux du pouvoir, sur la scène politique, à la maison, des écarts subsistent encore entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes.

L'écart persiste notamment au niveau des fonctions les plus stratégiques au sein des grandes organisations où les percées des femmes ont été jusqu'à maintenant limitées. Nous déplorons aussi la trop faible présence des femmes dans les sphères gouvernementales de haut niveau. C'est particulièrement au niveau des postes de sous-ministres et de sous-ministres adjoints ou associés que l'on dénote cette sous-représentation. Toutefois, l'évolution récente dans l'attribution de ces postes est encourageante. Il y a seulement deux ans, à peine 18 femmes occupaient un des 137 postes de sous-ministres, de sous-ministres adjoints ou de sous-ministres associés au sein de l'appareil gouvernemental québécois.

Aujourd'hui, on compte 36 femmes à ces postes sur les 139 qui existent. Le nombre de femmes à ces fonctions stratégiques a ainsi doublé en deux ans, leur représentation passant de 13 % à 26 % des effectifs à ce niveau. Certes, ce n'est qu'un début, mais nous pouvons déjà nous réjouir de ces avancées intéressantes. C'est une à une que les barrières doivent être abaissées. La violence faite aux femmes, la double tâche qui leur échoit, les écarts salariaux avec les hommes sont autant d'entraves à la justice et à l'égalité de fait, autant de défis qui nous interpellent. Je tiens à réitérer l'engagement du gouvernement à poursuivre ses efforts pour l'égalité. Le gouvernement entend soutenir l'évolution des mentalités, donner l'impulsion pour qu'un changement réel et durable puisse s'instaurer. Je crois aux générations montantes. J'ai confiance que les jeunes Québécoises et les jeunes Québécois, forts des acquis des générations précédentes, sauront relever le défi de l'égalité de fait.

À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, le Québec qui aspire à se tailler une place enviable parmi les sociétés les plus développées, doit pouvoir compter sur l'ensemble de ses forces vives, hommes et femmes. Les compétences, l'intelligence, les talents et le potentiel de toutes et tous doivent pouvoir s'exprimer pleinement pour le plus grand bénéfice du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Merci.